

La Coordination Rurale alerte le Préfet sur les conséquences de la FCO



La Coordination Rurale alerte le Préfet sur les conséquences de la FCO

Communiqué de la Coordination Rurale :

La Coordination Rurale a adressé la lettre qui suit au préfet pour alerter sur les conséquences de la FCO qui vient d'arriver dans le Gers.

La demande de la Coordination Rurale en urgence est un rendez-vous sur exploitation avec les services de la préfecture ainsi que l'organisation d'une réunion d'urgence publique avec le GDS les services de l'État et surtout les éleveurs afin de lancer une campagne de vaccination et une prise en charge économique générale sur la FCO comme cela était le cas les années précédentes sur la grippe aviaire.

La contamination de la FCO se multiplie à grande échelle dans le département et va frapper tous les élevages incessamment sous peu.

La Coordination Rurale est très engagée aux côtés des éleveurs et tant qu'elle n'obtiendra pas satisfaction sur les prises en charge économiques et sanitaires, elle continuera de mettre la pression.

Lettre adressée à Monsieur le Préfet du Gers :

"Demande d'un plan d' Urgence FCO avec effet immédiat.

Mr Le Préfet,

Nous vous sollicitons en urgence, et suite à notre entretien du 21/08/2024 pour la FCO.

Actuellement des cas de FCO (7 déclarés et 9 en suspensions) touchent notre département du Gers. Nous avons déjà alerté récemment suite aux alertes de nos voisins du 65, 09, 31 et 64, qui font face déjà à de nombreux cas dans leur départements et comme prévu le Gers est à son tour touché !

Beaucoup de mortalités sont ou vont être à déplorer sur les animaux.

Les éleveurs, souvent déjà touchés par la MHE, sont fragilisés, et ils ne peuvent faire face à cette nouvelle épidémie.

Les premiers symptômes se retrouvent sur les troupeaux ovins, caprins mais selon nos informations aussi bovins et sont à prévoir sur l'ensemble du département.

La Coordination Rurale vous demande que soit ouvert un fond d'indemnités de toute urgence, identique au plan MHE de 2023.

Ce plan engloberait les cas de FCO et de MHE.

Il est évident que les effets secondaires de la MHE, taureaux ou béliers stériles, vaches ou brebis vides, avortements..., génisses avec des problèmes de développement, se ressentent actuellement sur les troupeaux.

Les éleveurs gersois ne pourront faire face à cette nouvelle vague épidémique si l'État n'agit pas rapidement pour venir en aide.

FOND D'INDEMNISATION D' URGENCE:

INTEGRALITE de la prise en charge (100%) des vaccins, du dépistage et de l'intervention des vétérinaires (pour vacciner et dépister).

Prise en charge des effets secondaires dus à la vaccination: avortements, non collecte du lait pendant 6 à 8 jours ...

L'ensemble des mortalités par rapport à la BDNI (base de données nationale d'identification).

Une aide forfaitaire pour l'ensemble du cheptel gersois (car les élevages non symptomatiques sont impactés: croissance retardée, perte de productivité...) de 250€/UGB pour les bovins et de 35€/Ovins.

Administratif: pour éviter des complexités de dossiers comme lors du précédent plan d'urgence, nous vous demandons que les vétérinaires et l'État fassent l'intégralité des

démarches.

En effet, les éleveurs ne peuvent supporter une charge administrative supplémentaire."